

2085 Donc, le besoin, c'est oui pour du logement social, mais aussi pour du logement abordable pour éviter l'exode vers la banlieue. Donc, que ce soit idéalement dans la totalité, mais au moins dans la moitié réservé pour du logement abordable et des... différentes organisations qui vont pouvoir en développer. Parallèlement à ça, on pourrait penser qu'il y aura moins de services luxueux qui vont s'installer, ce qui va permettre à des services plus abordables de s'installer pour les... l'ensemble de la population.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

La commission a beaucoup apprécié votre intervention. Je vous remercie beaucoup, monsieur. Alors, la commission va prendre une pause de 15 minutes et on reprend à 15 h. En tout cas, autour de 15 h et le prochain invité est M. André Leclerc des Pantouflards.

2095 **PAUSE ET REPRISE**

LE PRÉSIDENT :

2100 Alors, la commission va reprendre ses activités. Alors, nous accueillons M. André Leclerc de Les Pantouflards.

M. ANDRÉ LECLERC :

2105 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2110 Bonjour, monsieur. Si vous voulez vous approcher. Approchez le micro de monsieur.

M. ANDRÉ LECLERC :

C'est correct, c'est correct. C'est beau. Si vous ne me comprenez pas, c'est normal.

2115

LE PRÉSIDENT :

Non, je pense qu'il faudrait approcher le micro un petit peu.

2120

M. ANDRÉ LECLERC :

C'est correct. Si vous ne me comprenez pas, c'est normal.

LE PRÉSIDENT :

2125

Non, non, c'est pour que notre sténographe vous entende bien.

M. ANDRÉ LECLERC :

2130

O.K. André Leclerc, président directeur, président du CA des Pantouflards. Les Pantouflards est un organisme à but non lucratif où la mission est de rendre accessible des appartements pour les personnes handicapées. On sait que la population vieillit de plus en plus et qu'il n'y a pas beaucoup de résidences pour les personnes handicapées en ville, à part des CHSLD et des Coop de personnes âgées. Et des condos, on ne peut pas y aller bien, bien. Ce n'est pas accessible et c'est pour ça que j'ai décidé de se prendre en main et de faire un sondage pour voir si ça répondait à un besoin. Il y a quatre ans, on a fait un sondage auprès de à peu près 300 personnes handicapées à Montréal pour voir si ça répondait à un besoin. Et bien oui, ça répond à un besoin.

2135

2140

Et on voulait profiter de votre projet pour pouvoir intégrer ce problème-là d'hébergement dans ce nouveau projet. Et de profiter de ce projet pour qu'il soit accessible universellement pour

2145 que ce soit un modèle. Un modèle d'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant, pour pouvoir circuler partout dans le quartier. On voudrait des services, épicerie, coiffeur, tous les services au public. Donc c'est pour ça qu'on devrait faire attention pour que ce soit vraiment accessible et intégrer ce type de projet qui pourrait être un projet innovateur au Québec et ça pourrait être un modèle. Et c'est pour ça qu'on s'est associé au groupe CDH pour nous aider à élaborer ce type de programme.

LE PRÉSIDENT :

2150 On comprend... Bien, merci beaucoup, monsieur, de votre intervention. Est-ce que actuellement... Donc, vous avez fait un sondage. Est-ce que vous voyez l'ouverture, la possibilité de... parce que c'est généralement les OBNL qui développent les projets pour des clientèles spécialisées. On l'a vu pour les femmes par exemple victimes de violence ou toute sorte de
2155 clientèle qui en ont effectivement besoin. Est-ce que pour, disons, une clientèle, disons, avec des mobilités ou des, mettons, avec des handicaps physiques ou moteurs, est-ce qu'il y a déjà un projet de débuté, par exemple de logements adaptés pour ces clientèles-là?

M. ANDRÉ LECLERC :

2160 Pas encore.

LE PRÉSIDENT :

2165 Pas encore.

M. ANDRÉ LECLERC :

2170 Pas encore. C'est pour ça que c'est un projet innovateur au Québec. Il y a en une couple en Europe, mais il n'y en a pas beaucoup ailleurs et c'est pour ça qu'on a décidé de se prendre en main pour ne pas être casé n'importe où.

LE PRÉSIDENT :

2175 Puis, à ce moment-là, ce type d'organisation, par exemple pour former une coopérative qui serait plus un OBNL à ce moment-là.

M. ANDRÉ LECLERC :

2180 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2185 Est-ce que ce sont des OBNL avec des services particuliers plutôt que strictement des logements? Parce que ça réclame... Est-ce que ces OBNL là réclament aussi, par exemple du personnel spécialisé, d'aide aux soins ou des choses comme cela?

M. ANDRÉ LECLERC :

2190 C'est que chaque personne a droit à des services appropriés à leur handicap. Des services pour aider leur handicap.

LE PRÉSIDENT :

2195 Puis, ce qui rend actuellement difficile la constitution de votre... parce que ça prend comme un groupe d'intérêt pour intéresser les GRT à vous accompagner dans le processus, c'est... ça serait quoi le principal obstacle actuellement?

M. ANDRÉ LECLERC :

2200 Présentement, je veux me trouver une bâtisse. Une bâtisse.

LE PRÉSIDENT :

O.K. un bâtiment. Mais, ça ne pourrait pas être un bâtiment neuf, par exemple?

2205 **M. ANDRÉ LECLERC :**

Oui. Bien oui.

2210 **LE PRÉSIDENT :**

Aussi. Puis, pour avoir un bâtiment, ça prend un terrain.

M. ANDRÉ LECLERC :

2215 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2220 Donc, c'est ça qui... La difficulté actuellement, c'est ça, mais à partir du moment où on se situe dans un secteur qui est voué à ce type-là, est-ce que vous voyez la possibilité que ça peut se faire dans Namur-Hippodrome?

M. ANDRÉ LECLERC :

2225 Très bien, ça pourrait être innovateur comme je disais.

2230

LE PRÉSIDENT :

Puis, pour débiter un projet comme celui-là, est-ce qu'il faut que vous ayez déjà des vues sur un bâtiment ou un terrain?

2235

M. ANDRÉ LECLERC :

Un terrain.

2240

LE PRÉSIDENT :

Vous ne pouvez pas dès à présent commencer à travailler?

2245

M. ANDRÉ LECLERC :

On a déjà des projets en-dehors de ce projet-là, mais on attend encore après des nouvelles.

2250

LE PRÉSIDENT :

O.K. Puis, vous parlez d'un besoin pour une cinquantaine de personnes.

2255

M. ANDRÉ LECLERC :

Oui. Une cinquantaine. Et 50% serait réservé à des personnes handicapées.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2260

M. ANDRÉ LECLERC :

En ville.

LE PRÉSIDENT :

2265

Oui, excusez, monsieur.

M. VINCENT ROBERT-HUOT :

2270

Si je peux aider un peu monsieur Leclerc aussi. En fait, c'est qu'en ce moment on les accompagne oui pour essayer de trouver un projet. On n'a pas... On est en exploration pour trouver différents sites, différentes opportunités. On considérait que c'était quand même intéressant de penser que dans des secteurs comme l'Hippodrome de réfléchir à la pertinence de prévoir certains projets qui pourraient être réservés pour des clientèles plus sensibles comme des personnes handicapées. Donc, c'est pour ça que leur... c'est essentiellement ça le message qu'il espérait passer.

2275

LE PRÉSIDENT :

2280

O.K.

LA COMMISSAIRE :

2285

Vous avez parlé de 115 personnes qui ont été interviewées, qui ont répondu favorablement sur une évaluation de 300 personnes à peu près. Donc, c'est des gens qui ne viennent pas nécessairement de Côte-des-Neiges. Ils viennent... Donc, ce qui ferait que le projet aurait une vocation plus métropolitaine...

2290

M. ANDRÉ LECLERC :

Montréalaise.

LA COMMISSAIRE :

2295

Donc, les gens viendraient de plus loin que de secteurs limitrophes pour s'installer là. Qu'est-ce qui ferait que ça deviendrait attractif mise à part l'exemplarité et le fait que ça comble un besoin? Parce que là vous avez parlé des services, mais est-ce qu'il y a autre chose qu'il faudrait prévoir en termes d'équipements, en termes d'architecture ou je ne sais trop qui rendrait... qui accroîtrait vraiment les chances que les gens veulent habiter sur le site?

2300

M. ANDRÉ LECLERC :

Si c'est à cause du Code du bâtiment, c'est que l'accessibilité, elle n'est pas souvent respectée.

2305

LA COMMISSAIRE :

L'accessibilité?

2310

M. ANDRÉ LECLERC :

Elle n'est pas souvent respectée. Le code du bâtiment très souvent, il ne respecte pas les critères. Il faudrait s'assurer que ce projet-là réponde à l'accessibilité universelle.

2315

LA COMMISSAIRE :

Ce n'est pourtant pas une exigence?

M. ANDRÉ LECLERC :

2320

En principe, oui.

LA COMMISSAIRE :

2325 Qu'est-ce qui est une embûche pour que ce soit réalisé?

M. ANDRÉ LECLERC :

2330 C'est que l'architecte fait les plans, l'entrepreneur exécute et l'ouvrier il fait, souvent il y a des oublis entre deux, trois parties, ils oublient des points. On ne peut pas faire de plaintes. Tant qu'on ne fait pas de plaintes, ils ne corrigent pas. Et quand il faut corriger, c'est trop tard. C'est déjà bâti. Il faut faire le nécessaire pour qu'il n'y ait pas de problèmes d'accessibilité au début.

2335 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, on peut penser qu'un processus qui impliquerait la participation des résidents à... au pilotage du projet serait une bonne idée, j'imagine, pour ajuster au fur et à mesure?

2340 **LE PRÉSIDENT :**

C'est aussi le travail du GRT, non, de faire la surveillance de chantier?

M. VINCENT ROBERT-HUOT :

2345 Tout à fait. Donc, on va les accompagner pour s'assurer que leur projet va répondre à leurs besoins. Mais, ce qui est d'autant plus intéressant dans un site comme l'Hippodrome-Namur, c'est qu'on peut... comme ça va être un nouveau développement, on peut assumer que les... l'ensemble des bâtiments vont avoir plus de respect pour les normes que l'on voudrait
2350 exiger dans toute nouvelle construction. Dans des tissus qui sont déjà existants, des fois ça va être plus difficile d'intégrer des adaptations, mais si on est dans un nouveau quartier qui est

conçu dans un esprit d'accessibilité universelle, ça va être plus intéressant pour un organisme qui veut desservir ce type de population-là de pouvoir s'y installer par la suite.

2355 **LA COMMISSAIRE :**

Peut-être une dernière question, excuse-moi. Je peux-tu? On a encore le temps?

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

LA COMMISSAIRE :

2365 Dans une perspective d'inclusion, si on pense au fait d'être, oui, bien chez soi, mais d'être aussi... faire partie prenante de cette communauté-là, qu'est-ce qu'il faudrait prévoir à l'intérieur du projet pour permettre que vous participiez à la vie communautaire étant résident?

2370 **M. ANDRÉ LECLERC :**

Bien, s'assurer que tous les endroits soient toujours accessibles.

LA COMMISSAIRE :

2375 Toujours accessible.

M. ANDRÉ LECLERC :

2380 Les commerces, le transport, le métro. Qu'on prévoit tout de suite l'accessibilité pour ne pas être obligé de recommencer après.

LA COMMISSAIRE :

2385 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2390 Merci beaucoup de votre contribution. Merci beaucoup, monsieur.

M. ANDRÉ LECLERC :

 Merci.

2395 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, la commission appelle monsieur Michel Leblanc de la Chambre de commerce de Montréal Métropolitain.

2400 **M. MICHEL LEBLANC :**

 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2405 Bonjour, monsieur.

M. MICHEL LEBLANC :

2410 Alors, merci de nous accueillir. Très rapidement, tout le monde est familier avec la Chambre, j'imagine, mais la Chambre est une organisation qui a près de 200 ans d'histoire qui